

Carte postale

*L'adresse seule doit être mise
de ce côté de la carte.
L'autre côté est réservé à la correspondance.*

*Place pour
l'affranchissement.
Se renseigner
du tarif
en vigueur.*

M

a

Département

ou

Pays :

Lorsque la carte est à destination d'une ville, indiquer très - exactement la rue et le numéro de la maison.

Lorsque elle est destinée pour une commune rurale, indiquer le nom du bureau de poste qui la dessert.